



CSN
PATINAGE ARTISTIQUE
SYNCHRONISÉ

COMMUNICATION 2495

(date communication ISU 05/07/2022)

PATINAGE ARTISTIQUE SYNCHRONISÉ

Modifications des règlements spéciaux et des règles techniques acceptées par le 58e Congrès de l'ISU 2022

Seule la version originale d'une communication ISU prévaut. La traduction française n'a pas de valeur réglementaire

I. Règlement général

Proposition 20

Règle 107 nouveau paragraphe 7

7. Challenger Série en patinage synchronisé.

La Challenger Série en patinage synchronisé est une série de compétitions internationales de patinage synchronisé (seniors et juniors) qui permet à de nombreuses équipes de se préparer à se qualifier et à participer aux championnats de l'ISU. La Challenger série est soutenue financièrement par l'ISU conformément aux conditions décidées annuellement par le Conseil et publiées dans une communication de l'ISU.

Proposition 22

Règle 108 Limite d'âge

4. Limites d'âge pour le patinage synchronisé

a) i) Pour la saison 2022/23, dans les compétitions internationales seniors de patinage synchronisé et les championnats du monde seniors de patinage synchronisé de l'ISU, une équipe senior comprend des patineurs qui doivent tous avoir atteint au moins l'âge de quinze ans avant le 1er juillet précédant le championnat ou la compétition.

ii) Pour la saison 2023/24, dans les compétitions internationales seniors de patinage synchronisé et les championnats du monde seniors de patinage synchronisé de l'ISU, une équipe senior comprend des patineurs qui doivent tous avoir atteint l'âge de seize ans au moins avant le 1er juillet précédant le championnat ou la compétition.

ii) A partir de la saison 2024/25, dans les compétitions internationales seniors de patinage synchronisé et les championnats du monde seniors de patinage synchronisé de l'ISU, une équipe senior est composée de patineurs qui doivent tous avoir atteint au moins l'âge de dix-sept ans avant le 1er juillet précédant le championnat ou la compétition.

II. Règlements spéciaux

Proposition 158

Règle 843 paragraphe 1. I)

Système de jugement de l'ISU - détermination et publication des résultats Principes de base de calcul
Les points du jury pour chaque élément de programme sont ensuite multipliés par un facteur tel que le score de l'élément de programme soit aussi équivalent que possible au score total des éléments, comme suit (identique pour les juniors et les seniors) :

Programme court : 1,33 Patinage libre : 2,67

Les résultats pondérés sont arrondis à deux décimales et additionnés. La somme est la note de l'élément de programme.

Propositions 169/171/173/175/177/181/182/183

Règle 902 para 2c), 4c), Règle 903 para 2c), 4c), Règle 904 para 2c), 4c), Règle 905 2c), 4c)

c) Participation à un séminaire : avoir suivi, au cours des 24 mois précédant le 31 juillet de l'année civile de la nomination, un séminaire de l'ISU pour la reconduction des juges/arbitres/contrôleurs techniques/spécialistes techniques (voir règle 417). Un séminaire de l'ISU pour la reconduction des officiels peut également être un webinaire organisé et contrôlé par le(s) comité(s) technique(s) respectif(s).

III. Règles techniques

Proposition 201

Règle 954 paragraphe 3

Notation du programme court et du patinage libre

3. Note de Composante

a) Définition des Composantes du programme

La performance globale du patineur, du couple, du duo ou de l'équipe est évaluée en fonction de trois Composantes de programme : Composition, Présentation et Habilité de patinage.

Pour le patinage synchronisé, il doit y avoir une démonstration égale des critères par tous les patineurs.

Composition

L'arrangement intentionnel, développé et/ou original **du répertoire de** tous les types de mouvements **en un tout significatif** selon les principes de **proportion, d'unité**, d'espace, de schéma/dessin et de structure **musicale**. Lors de l'évaluation de la composition, les éléments suivants doivent être pris en compte :

- L'unité
- Les connections entre et dans les éléments
- Dessin et couverture de glace ;
- Mouvements multidimensionnels et utilisation de l'espace ;
- Chorégraphie reflétant le phrasé musical et la forme musicale.

Présentation

La démonstration d'un engagement, d'une implication et d'une participation basés sur une compréhension de la musique et de la composition.

Pour évaluer la présentation, les éléments suivants doivent être pris en compte :

- L'expressivité et la projection ;
- Variété et contraste de l'énergie et des mouvements ;
- Sensibilité musicale et timing ;
- Unisson, unité et conscience de l'espace (SyS).

Skating Skills

L'habileté du patineur à exécuter le répertoire du patinage des pas, retournements et mouvements de patinage, avec le contrôle de la lame et du corps.

Pour évaluer l'habileté de patinage, il faut tenir compte des éléments suivants :

- La variété des carres, des pas, des retournements, des mouvements et des directions de patinage ;
- Clarté des carres, des pas, des retournements, des mouvements et du contrôle du corps ;
- Équilibre et glisse
- La fluidité/déplacement
- la puissance et la vitesse.

Proposition 222

Règle 800, paragraphe 2

2. Une équipe de patinage synchronisé doit être composée du nombre suivant de patineurs et peut comprendre à la fois des femmes et des hommes (voir paragraphe 2. e) ; l'objectif d'une équipe est de performer comme une unité.

a) Dans toutes les compétitions internationales de patinage synchronisé :

Senior Elite 12 : une équipe est composée de douze patineurs,

Senior : une équipe se compose de seize patineurs,

Junior : une équipe sera composée de douze à seize patineurs,

Novice avancé : une équipe se compose de douze à seize patineurs.

b) Dans tous les championnats de patinage synchronisé de l'ISU, une équipe sera composée de seize patineurs.

c) Chaque équipe peut avoir un maximum de quatre remplaçants inscrits comme tels sur la liste de l'équipe.

d) Des exceptions à la composition d'une équipe, selon les paragraphes a), b) et c) du présent règlement, peuvent être décidées par le conseil pour les manifestations multisports sanctionnées par l'ISU.

e) Les équipes de patinage synchronisé, aux fins des Jeux olympiques d'hiver, sont composées de 12 patineurs. Une équipe peut avoir un maximum de deux remplaçants. Une équipe peut comprendre des femmes et des hommes (si l'ISU en décide ainsi). Le nombre maximum d'inscriptions pour les Jeux olympiques d'hiver sera défini par le Comité international olympique.

f) Blessure lors de compétitions internationales : Si une blessure ou une maladie survient pendant les entraînements ou la compétition, que ce soit sur les lieux de la compétition ou des entraînements, l'équipe sera autorisée à patiner avec un nombre de patineurs minimum :

Senior Elite 12 : onze patineurs,

Senior : quatorze patineurs

Junior et Novice Avancé : onze patineurs.

Toute blessure ou maladie survenant lors d'une compétition doit être certifiée par le conseiller médical affecté à la compétition en question ou par le médecin de l'équipe.

g) Blessure aux championnats : Si une blessure ou une maladie survient au cours d'un entraînement ou d'une compétition, que ce soit aux championnats ou aux sites d'entraînement, l'équipe sera autorisée à patiner avec au moins quatorze patineurs. Aux championnats, la blessure ou la maladie doit être certifiée par le conseiller médical de l'ISU affecté aux championnats.

h) Les équipes d'un membre de l'ISU peuvent s'inscrire à plus d'un événement en utilisant un programme différent, avec un changement minimum de 50% des patineurs. (Les remplaçants ne sont pas inclus dans le calcul de 50% de l'équipe).

Proposition urgente n°4

Règle 910 paragraphe 1 ajouter paragraphe c).

B. Nomination des officiels aux compétitions internationales (généralités)

1. Conformément à la règle 121, paragraphe 2, le membre de l'ISU qui organise une compétition internationale a le droit de nommer les officiels, sauf dans les cas suivants

a) les championnats de l'ISU : voir la règle 971,

b) les autres manifestations de l'ISU : voir article 16, paragraphe 2.f) des Statuts,

c) les Challenger Series pour le patinage synchronisé.

Proposition 229

Règle 954, paragraphes 1 f) à modifier

f) Éléments / features / features additionnels / mouvements illégaux

Chaque élément / feature / feature additionnel / mouvement illégal tel que défini dans la règle 992, paragraphe 2, exécuté dans le programme sera pénalisé par une déduction (voir règle 843, paragraphe 1.m)).

Si un mouvement illégal est effectué pendant l'exécution d'un élément ou d'un élément de liaison, l'élément / le feature / le feature additionnel / le mouvement sera appelé comme suit :

L'élément sera appelé "Sans valeur" et une déduction sera appliquée ; si le mouvement illégal est l'élément (voir règle 843, paragraphe 1.m).

L'élément est appelé + Feature non compté et une déduction est appliquée ; si le mouvement illégal est inclus dans le Feature (voir règle 843, paragraphe 1.m).

L'élément est appelé + Feature additionnel n'est pas compté et une déduction est appliquée ; si le Mouvement illégal est inclus dans le Feature additionnel (voir Règle 843, paragraphe 1.m).

Une déduction est appliquée si le mouvement illégal est inclus dans une connexion (voir règle 843, paragraphe 1.m).

Proposition 230

Supprimer la règle 954, paragraphe 1.g) : Les features, features additionnels et mouvements non autorisés ont été combinés et modifiés avec la règle existante de l'élément illégal.

Proposition 231

Règle 964 para 1 c)

c) La première équipe de chaque groupe de départ bénéficie d'une période d'échauffement de 2 minutes avant son appel au départ.

Proposition 235

Règle 990, paragraphe 2

2. RETOURNEMENTS/PAS/PAS DE LIAISON - modifier et renuméroter en conséquence

a) Retournements sur un pied

Un mouvement de rotation dans lequel le patineur se déplace de l'avant vers l'arrière ou de l'arrière vers l'avant en utilisant un pied et sur une carre et un axe.

(i) Bracket - Un retournement exécuté sur un pied d'une carre extérieure à une carre intérieure ou d'une carre intérieure à une carre extérieure, la courbe de sortie se poursuivant sur le même lobe que la courbe d'entrée. Le patineur tourne dans la direction opposée à la courbe ;

ii) Contre Rocking- Un retournement exécuté sur un pied d'une carre extérieure à une carre extérieure ou d'une carre intérieure à une carre intérieure, avec la courbe de sortie sur un lobe différent de la courbe d'entrée. Le patineur tourne dans la direction opposée à la courbe d'entrée (c'est-à-dire dans la direction de la courbe de sortie) ;

iii) Rocker - Un retournement exécuté sur un pied d'une carre extérieure à une carre extérieure ou d'une carre intérieure à une carre intérieure, avec la courbe de sortie sur un lobe différent de la courbe d'entrée. Le patineur tourne dans la direction de la courbe d'entrée ;

iv) Trois - Un retournement exécuté sur un pied d'une carre extérieure à une carre intérieure ou d'une carre intérieure à une carre extérieure, la courbe de sortie se poursuivant sur le même lobe que la courbe d'entrée. Le patineur tourne dans la direction de la courbe ;

b) Retournements sur deux pieds

Un mouvement de rotation d'un pied à l'autre dans lequel le patineur se déplace d'avant en arrière ou d'arrière en avant.

(i) Choctaw - Un retournement d'un pied à l'autre dans lequel la courbe de la carre de sortie est opposée à celle de la carre d'entrée. Le changement de pied se fait de la carre extérieure à la carre

intérieure ou de la carre intérieure à la carre extérieure. Les carres d'entrée et de sortie sont de profondeur égale ;

ii) Mohawk - Un retournement d'un pied à l'autre dans lequel les courbes d'entrée et de sortie sont continues et de profondeur égale. Le changement de pied se fait d'une carre extérieure à une carre extérieure ou d'une carre intérieure à une carre intérieure.

c) Twizzle - Un retournement en déplacement sur un pied avec une ou plusieurs rotations qui tournent rapidement avec une action continue (ininterrompu). Le poids reste sur le pied de patinage avec le pied libre dans n'importe quelle position pendant le retournement. Une série de Trois n'est pas acceptable, car cela ne constitue pas une action continue. Si l'action de déplacement s'arrête pendant l'exécution, le twizzle devient une pirouette solo.

d) Pas (Steps)

Tracé visible sur la glace qui est exécuté sur un ou deux pieds. Il peut consister en une carre, un changement de carre ou une boucle.

i) Carre - Tracé visible sur la glace produit par un patineur qui patine sur un pied et qui se trouve sur une courbe distincte ;

ii) Changement de carre - Le tracé visible sur la glace qui passe d'une courbe distincte à une autre courbe distincte sans changement de pied ;

iii) Boucle - Un mouvement sur un pied où le patineur patine un tracé ovale en utilisant la même carre. L'entrée et la sortie de la boucle doivent se croiser. La boucle doit être bien coupée, sans éraflures ni pointes ;

e) Pas de liaison

Les pas de liaison peuvent être utilisés comme des pas de connexion entre les retournements dans les séquences de pas (feature additionnel) et dans les features.

i) Chassé - Une série de deux carres (habituellement extérieure et intérieure) dans laquelle, sur la deuxième carre, le pied libre est placé sur la glace à côté du pied de patinage, mais pas devant ni derrière lui, et le pied libre est soulevé avec la lame parallèle à la glace ;

ii) Cross Roll - Une action d'enroulement commencée par l'action du pied libre qui s'approche du pied de patinage par le côté de façon à attaquer la glace presque à angle droit, commençant en avant avec les pieds croisés devant ou vers l'arrière avec les pieds croisés derrière ;

iii) Croisé - Séquence de deux pas (poussée + croisé) au cours de laquelle le pied libre croise complètement le pied patineur avant d'être posé sur la glace

iv) Saut de danse - Un petit saut ne dépassant pas un tour ;

v) à Plat - Le double tracé visible sur la glace qui est droit (imprimé par le patineur patinant sur un pied sur les deux bords de la lame) ;

vi) Progressif/Courru - Un pas ou une séquence de pas dans lequel le pied libre passe le pied de patinage avant qu'il ne soit posé sur la glace, amenant ainsi le nouveau pied libre à quitter la glace en suivant le nouveau pied de patinage ;

vii) Petit saut - Un petit saut sans révolution ;

viii) Pas piqués - Un pas où les patineurs se déplacent d'une pointe de pied à l'autre sans sauter avec ou sans utiliser de rotations lorsqu'ils se déplacent sur la glace.

f) Termes utilisés pour décrire les retournements, les pas et les pas de liaison

i) Différents retournements/pas - comprend chacun des types de retournement et pas énumérés ainsi que les quatre différentes méthodes d'exécution ;

ii) Différents types de retournements et de pas - est un terme qui comprend chacun des retournements et des pas énumérés ;

iii) Retournements/pas difficiles - comprend le Rocker, le Counter/contre rocking, le Bracket, la boucle, le Twizzle avec 1 ½ ou plus de rotation ;

iv) retournements et pas listés - consiste en Trois, Mohawk, Choctaw, Twizzle, Rocker, Counter/contre rocking, Bracket, Boucle ;

Proposition 239

Règle 990, paragraphe 5 a) (ii) et (iv) à modifier comme suit

(ii) Cercle artistique : Une configuration en cercle ou en cercles multiples ~~avec un minimum de quatre patineurs dans chaque cercle.~~

(iv) Roue artistique : Une roue ou une configuration de roues multiples ~~avec un minimum de trois patineurs dans chaque branche.~~

Proposition 240

Règle 990, paragraphe 5 b) (iii) à modifier comme suit

(iii) L'élément créatif se termine lorsque les exigences de l'élément sont satisfaites. ~~L'élément se sépare avec la transition vers l'élément suivant (ou jusqu'à la fin du programme s'il est placé comme dernier élément).~~

Proposition 241

Règle 990, paragraphe 5 e) (iii) à modifier comme suit

Deux ou plusieurs formes / configurations différentes ayant une interaction entre elles. Les formes / configurations peuvent se croiser, s'entrecroiser, former des cercles, des miroirs, passer par et/ou être connectées les unes aux autres, etc.

- Les formes / configurations au choix sont : Bloc, cercle, ligne et roue, etc.

- Si vous utilisez un bloc, il doit y avoir un minimum de trois lignes ~~et de huit patineurs.~~

- Si l'on utilise un cercle, la forme du cercle doit être reconnaisable pour un minimum de six patineurs.

- ~~Si l'on utilise une intersection, il doit y avoir un minimum de huit patineurs qui se croisent.~~

- Si l'on utilise une Ligne, il doit y avoir un minimum au maximum de huit Patineurs si l'on fait une deux Lignes. ~~ou dans le cas de deux lignes, il doit y avoir quatre patineurs dans chaque ligne.~~

- Si l'on utilise l'élément Paires, il doit y avoir un minimum de quatre patineurs dans deux paires.

- Si une roue est utilisée, il doit y avoir un minimum de deux une branche avec au moins trois patineurs ~~dans chaque branche ou dans le cas d'une roue à une branche, il doit y avoir un minimum de cinq patineurs dans la branche.~~

- ~~Si un élément de mouvement est utilisé, il doit y avoir au moins six mouvements de patinage libre.~~

- ~~Si l'on utilise un élément de pirouette synchronisée, il doit y avoir au moins huit pirouettes individuelles ou quatre pirouettes en couple ou deux pirouettes de groupe.~~

Proposition 243

Règle 990, paragraphe 5 h) (i) à modifier comme suit

(i) L'élément Paire commence une fois que les huit paires sont formées par l'équipe entière.

Proposition 249

Règle 992, paragraphes 2 et 3

Combiner ces 2 paragraphes au paragraphe 2 et supprimer le paragraphe 3

2. Éléments, features, features additionnels et mouvements illégaux Programme court (junior et senior) et patinage libre (novice, junior et senior).

a) Toutes les catégories (PS et/ou FS)

- Portés illégaux tels que définis à la règle 990, paragraphe 3.a. vi) a) et b)
- Intersections comprenant des arabesques arrières
- Pirouette allongée sautée exécutée par l'équipe entière.
- Saut écart au point d'intersection

b) Programme court junior et senior

Portés et Portés non soutenus de toutes sortes, sauf s'ils sont exigés (~~y compris les portés groupés non soutenus~~).

c) Novice

- Portés et Portés non soutenus de n'importe quelle variété (~~y compris les portés groupés non soutenus~~)
- Vaults

IV. Communications de l'ISU 2261, 2458, 2470, 2471, 2482, 2486

Le contenu de ces communications a fait l'objet de décisions du 58e Congrès de l'ISU. Il est maintenant confirmé que ces communications sont valides et peuvent être consultées sur le site Web de l'ISU.